

COMMUNE ETTENDORF



D.I.C.R.I.M.

D O C U M E N T D' I N F O R M A T I O N C O M M U N A L S U R L E S R I S Q U E S M A J E U R S

Sommaire

MOT DU MAIRE

RAPPELS REGLEMENTAIRES

CHAPITRE 1 : GENERALITES

L'ALERTE

LE RISQUE MAJEUR A ETTENDORF

CHAPITRE 2 : LES DIFFERENTS RISQUES

LE RISQUE "INONDATION" et "COULEE DE BOUE"

LE RISQUE METEOROLOGIQUE : TEMPETE et AUTRES

LE RISQUE SISMIQUE

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Annexe : CARTES DES RISQUES DANS LA COMMUNE

CHAPITRE 3 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

ORGANISATION DES SECOURS

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

RAPPEL DES PRINCIPALES CONSIGNES A RESPECTER

Le mot du Maire

Notre commune peut être soumise à tout moment à un évènement exceptionnel pouvant mettre en danger la population : tempêtes, grand froid, canicule, inondations, coulées d'eaux boueuses, tremblements de terre, accidents suite au transport de matières dangereuses,...

L'article L125.2 du Code de l'Environnement stipule que "le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger".

Dans cet esprit, nous avons élaboré le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui a pour objet :

- ♦ De recenser les risques majeurs auxquels vous pouvez être confrontés,
- ♦ D'informer par quels moyens l'alerte pourra vous être apportée,
- ♦ De préciser, pour chacun des risques, les comportements et mesures à prendre.

En complément, la Commune dispose d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui prévoit la gestion des crises et l'organisation des secours.

Votre sécurité et celle de vos biens étant une priorité pour la Municipalité, le DICRIM est à votre disposition en mairie et consultable sur le site internet de la commune :

<http://ettendorf.payszorn.com>.

Consultez-le et expliquez son contenu à vos enfants.

Rappels réglementaires

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document réalisé par le maire dans le but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques qui les concerne, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mise en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter, consignes qui font également l'objet d'une campagne d'affichage, organisée par le maire et à laquelle sont associés les propriétaires de certains bâtiments (locaux à usage d'habitation regroupant plus de quinze logements par exemple).

L'ensemble des dispositions réglementaires concernant le DICRIM est aujourd'hui codifié au Code de l'Environnement (CE), articles R125-9 à R125-14. Elles sont complétées par le décret n°2005-233 du 14 mars 2005 relatif à l'établissement des repères de crues et par le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde.

C H A P I T R E 1

G E N E R A L I T E S

- ➔ L'Alerte**
- ➔ Le Risque Majeur**
- ➔ Les risques majeurs à Ettendorf**

L'alerte

ÉTAT D'ALERTE

L'accident majeur est une situation exceptionnelle qui appelle une organisation toute aussi exceptionnelle. Il faut donc se préparer à gérer l'évènement, en examinant et suivant les principales consignes d'urgence.

L'ALERTE ET SIGNAL D'ALERTE

L'alerte.

Pourra être déclenchée par différents moyens tels que, l'activation d'un signal sonore destiné à prévenir la population de l'imminence d'une catastrophe, un appel téléphonique, par des hauts parleurs depuis les véhicules de la police municipale, ou des forces de l'ordre ou par les panneaux d'informations municipales. Elle permet à chacun de modifier son comportement pour adopter une attitude réflexe appliquant les consignes de sécurité, et les mesures de protection adaptées et décrites dans le présent document.

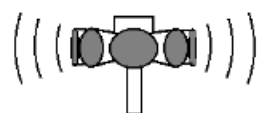
L'alerte sera la réponse à une prévision d'un risque majeur encouru. Toutefois certains risques majeurs notamment les tremblements de terre peuvent survenir sans que la prévision à court terme ait pu être enregistrée. L'alerte dans ce cas n'aura pu être donnée.

L'activation du signal sonore par sirène.

Le signal d'alerte est un signal particulier émis par une sirène. Il est émis dans toute situation d'urgence, mais ne renseigne pas sur la nature du danger.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

Début d'alerte



En cas d'alerte, une sirène émet un signal :

- prolongé
- modulé (montant et descendant)
- comportant 3 séquences entrecoupées d'un court silence



1 minute 41 secondes



5 secondes



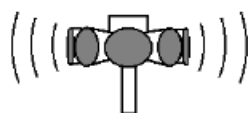
1 minute 41 secondes

5 secondes



1 minute 41 secondes

Fin d'alerte



La fin de l'alerte sera annoncée par la sirène, sous forme d'un son continu de :



30 secondes

L'ALERTE "VIGILANCE METEO"

Météo France diffuse tous les jours sur www.meteo.fr une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Elle est également consultable sur les sites internet des différents médias existants (radio, télévision, presse écrite,...).

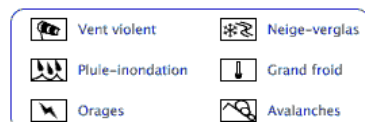
Quatre couleurs (rouge, orange, jaune et vert) précisent le niveau de vigilance.

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics. Pour accéder aux bulletins de vigilance, il suffit de cliquer sur le département concerné.

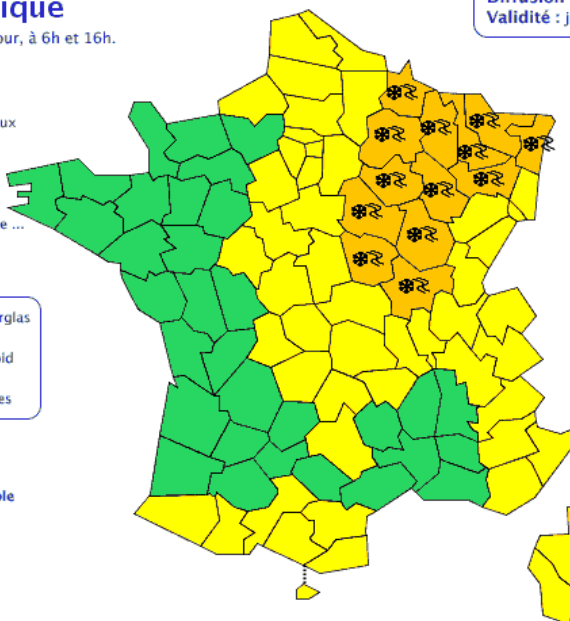
Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



La vigilance pluie-inondation est élaborée avec le réseau de prévision des crues du Ministère du Développement durable



Diffusion : le samedi 26 décembre 2009 à 16h00

Validité : jusqu'au dimanche 27 décembre 2009 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Nuit du samedi 26 au dimanche 27, pluies verglaçantes et neige sur Ardennes, Champagne, Bourgogne, Lorraine et Alsace.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Neige-Verglas/Orange – Soyez très prudents et vigilants si vous devez absolument vous déplacer. Renseignez-vous sur les conditions de circulation. – Respectez les restrictions de circulation et déviations. Prévoyez un équipement minimum en cas d'immobilisation prolongée.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Copyright Météo-France

- Une vigilance absolue s'impose;** des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
- Soyez très vigilant;** des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

- Soyez attentifs;** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.
- Pas de vigilance particulière.**

Les risques majeurs

LES DIFFERENTS RISQUES

Les différents types de risques auxquels chacun de nous peut être exposé sont regroupés en 5 grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement de terrain, coulée d'eaux boueuses par érosion du sol, tempête, feu de forêt, avalanche, cyclone, séisme,....
- **Les risques technologiques** : d'origine humaine, ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage,....
- **Les risques de transports de matières dangereuses** : voies terrestres et souterraines,...
- **Les risques de la vie quotidienne** : accidents domestiques, accidents de la route,.....
- **Les risques liés aux conflits.**

Seules **les trois premières** font partie de ce qu'on appelle le risque majeur.

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes,
- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

QUELQUES DEFINITIONS

L'**aléa** correspond à la probabilité de manifestation d'un phénomène accidentel se produisant sur un site industriel.

L'**enjeu** est l'ensemble des personnes et des biens susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel ou technologique.

Le **risque** est la combinaison de l'aléa et des enjeux (un explosif dans le désert n'est pas un risque alors que placé dans une zone urbaine il en devient un.)

La **vulnérabilité** exprime et mesure le niveau de conséquences prévisibles de l'aléa sur les enjeux. Différentes actions peuvent réduire cette vulnérabilité en atténuant l'intensité de certains aléas ou en limitant les dommages sur les enjeux.

Le **risque majeur** est la conséquence d'un aléa d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionnent des dégâts importants et dépassent les capacités de réaction des instances directement concernées.

La **prévention** regroupe l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour réduire l'impact d'un accident sur les personnes et les biens.

Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

La Commune d'ETTENDORF est susceptible d'être confrontée aux
risques majeurs suivants :

LES RISQUES NATURELS



C

Le risque inondation et/ou de coulée
d'eaux boueuses

S



Les autres risques
météorologiques :
tempête, canicule,
grand froid



k

Le risque sismique

LES RISQUES T.M.D.



W

Le risque transport de
marchandises dangereuses



CHAPITRE 2

ANALYSE DES RISQUES D'ETTENDORF

- ➔ Le risque "Inondation et coulée d'eau boueuse"
- ➔ Le risque météorologique "Tempête, grand froid et canicule"
- ➔ Le risque sismique
- ➔ Le risque "Transport de matières dangereuses"

Annexes : Cartes des risques majeurs

DEFINITION DE L'INONDATION ET DE LA COULEE D'EAU BOUEUSE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variable. Elle peut être due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, provoquée par des pluies importantes et durables ou à une fonte rapide des neiges, soit par une coulée d'eau chargée de sédiments (coulées boueuses).

En temps normal, la rivière s'écoule dans son **lit mineur**.



Pour les petites crues, l'inondation s'étend dans le **lit moyen** et submerge les terres bordant la rivière. Lors des grandes crues, la rivière occupe la totalité de son lit majeur.



Lorsque le sol est saturé d'eau, **la nappe affleure et inonde les terrains bas**.



Les inondations :

L'inondation est une submersion à des hauteurs variables, rapide ou lente, d'une zone pouvant être habitée, habituellement hors d'eau, par débordement naturel d'un cours d'eau, soit par une coulée d'eau chargée en sédiments (coulée d'eau boueuse).

L'inondation fait suite à un épisode de pluie importante et/ou à une fonte de neige.

Le risque d'inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans l'espace alluvial pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.

L'État, par le biais des Services de Prévision des Crues (SPC) et du Service Central Hydrométéorologique d'Appui à la Prévision des Inondations (SCHAPI), assure la surveillance des principaux cours d'eau et de ce fait, la prévision des crues sur des secteurs identifiés.

LES MANIFESTATIONS DES INONDATIONS

Elles peuvent se traduire à ETTENDORF :

- Par une inondation (débordement du Landgraben et de ses affluents, stagnation des eaux pluviales)
- Par des coulées d'eaux boueuses
- Par un ruissellement en secteur urbain lors de pluies de forte intensité dû à une saturation du réseau d'évacuation des eaux pluviales et/ou usées.

L'ampleur du phénomène est fonction de :

- L'intensité et la durée des précipitations,
- La surface et la pente des bassins versants,
- La couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- La présence d'obstacles à la circulation des eaux.

HISTORIQUE

A Ettendorf, les inondations les plus importantes résultaient de la fonte rapide des neiges liée à de fortes précipitations.

Depuis une dizaine d'années, la survenance de ce risque est du, pour l'essentiel, à de violents orages de printemps ou d'été aggravés par des sols nus et par les modifications culturales (culture du maïs et autres cultures de printemps,...), sur les différents bassins versants des collines entourant le village qui conduisent à l'érosion des sols et entraînent des coulées chargées de boues très dévastatrices.

Ces dernières années, des inondations et coulées d'eaux boueuses ont eu lieu :

- **1^{er} juillet 1987** : reconnu catastrophe naturelle
- **8 mai 2003** : reconnu catastrophe naturelle (presque tous les quartiers du village)
- **12 et 14 juin 2003**
- **Juin 2005 et 2006** : ancien lotissement et rue de Buswiller
- **11 juin 2007** : reconnu catastrophe naturelle (rue principale, rue du Pont, rue des Vignes, rue des Paiens) origine versant est (Ringeldorf)
- **30 mai 2008** : reconnu catastrophe naturelle (rue Principale, rue du Pont, rue des Vignes, rue des Paiens), origine versants nord et est
- **11 mai 2009** : ancien lotissement, rue Principale, rue du Pont, rue des Vignes, rue des Paiens
- **9 juin 2010** : ancien lotissement, rue Principale, rue du Pont, rue des Vignes, rue des Paiens

LES MESURES PREVENTIVES

Dès 2003, la Commune s'est évertuée, avec l'aide des services de l'Etat, du département du Bas-Rhin et de la Chambre d'Agriculture, à sensibiliser les exploitants agricoles à modifier leurs méthodes culturales, une des causes des coulées d'eaux boueuses.

Ainsi, en 2004, des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) sont signés par certains exploitants.

Le 10 avril 2008, le Conseil Municipal demande la mise en place d'un plan d'action par le Préfet, conformément au décret n° 2007-882 du 14 mai 2007.

Le 6 juin 2008, un arrêté municipal préconise "la mise en place de systèmes de cultures équilibrant judicieusement les proportions de cultures de printemps (maïs, betteraves,...) et cultures d'hiver (blé, orge, colza, ...) pour freiner le ruissellement et retenir les sédiments érodés en amont. Le semis direct de maïs dans un couvert végétal ou sans labour est recommandé. Des plans de cultures concertés devront être remis en mairie.

Des plans d'assolement concertés sont donc mis en place, mais pas toujours respectés.

L'objectif pour le plan d'assolement 2009 – 2010 est d'arriver à n'avoir en cultures de printemps que maximum 50% des surfaces cultivables.

Depuis avril 2008, la Commune a distribué chaque année des boudins de sable pour protéger les entrées des habitations. A certains endroits, ils ont permis de sauvegarder les habitations.

En avril-mai 2009, près d'un kilomètre de fascines ont été mises en place à des endroits stratégiques pour freiner l'écoulement des eaux et retenir la boue.

Le curage de certains fossés ne peut être réalisé qu'après autorisation des services de l'Etat, car soumis à la Loi sur l'Eau.

La commune a participé à l'étude engagée par la commune de Pfaffenhoffen et d'autres communes du bassin versant de la Moder. La société SORANGE a rendu ses préconisations début juillet 2010.

L'élaboration du document d'urbanisme (PLU) à partir de 2010 intégrera cette problématique et fixera certaines règles de construction ou d'inconstructibilité à divers endroits de la Commune.

CONSIGNES DE SECURITE

Attention



Avant :

- obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, aérations,
- couper le gaz et l'électricité,
- mettre au sec les meubles, objets, matières et produits,
- amarrer les cuves, prendre les mesures pour éviter la pollution de l'eau (fuel, produits toxiques,...),
- faire une réserve d'eau potable,
- prévoir l'évacuation,

Pendant :

- s'informer de la montée des eaux (radio, mairie...) ;
- couper le gaz et l'électricité ;
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines).
- n'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous êtes forcés par la crue ;
- ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-Est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue.

Après :

- aérer et désinfecter les pièces
- chauffer dès que possible et dès que les conditions de sécurité le permettent
- ne rétablir le gaz et l'électricité que sur une installation sèche.

Remarque : en ce qui concerne les crues torrentielles, compte tenu du caractère brutal et très rapide du phénomène, la meilleure solution consiste à ne pas s'implanter à proximité immédiate des rives, même si le filet d'eau apparaît sans danger.

Les bons réflexes

A l'approche du sinistre :

Se conformer aux directives des services techniques et des pompiers, y compris en cas de mesure d'évacuation.

Respecter la réglementation de circulation et de stationnement.



Ecouter la radio



Fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtre, soupireaux, aérations....)



Coupez l'électricité et le gaz



Montez à pied dans les étages



Ne pas chercher les enfants à l'école

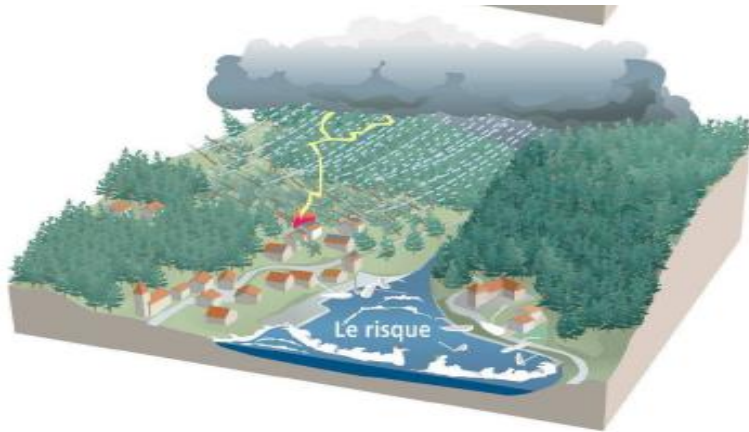


Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence



S

Le risque tempête



Qu'est qu'une tempête ?

Le seuil au-delà duquel on parle de tempête est de 89 km/h, correspondant au degré 10 de l'échelle de Beaufort (échelle de classification des vents selon douze degrés, en fonction de leurs effets sur l'environnement).

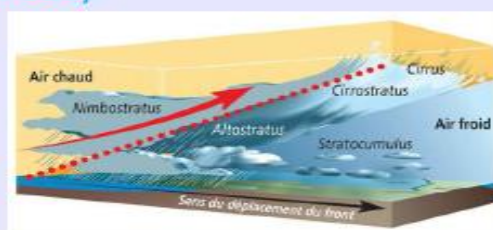
Le contact entre deux masses d'air de caractéristiques différentes est appelé un front. On distingue les fronts chauds et les fronts froids.

- Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid.

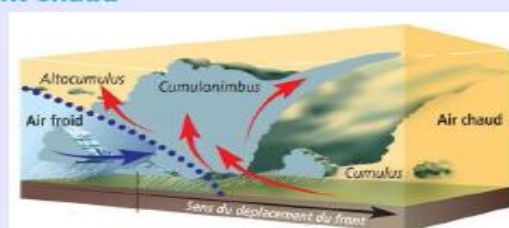
- Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud.

Du fait de la différence de densité entre les masses d'air chaud (légère) et froid (lourde), un front est généralement oblique.

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, le long de laquelle s'affrontent deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).



Front chaud



Front froid

DEFINITION DE LA TEMPETE

Une tempête est une perturbation associée à un centre de basses pressions atmosphériques en provoquant des vents violents tournant autour de ce centre dépressionnaire.

A l'intérieur des terres, on utilise usuellement le terme tempête lorsque le seuil de 100 km/h est franchi lors de rafales (durant quelques secondes) sur des mâts météorologiques, à 10 m du sol, dégagés de tout bâtiment ou relief susceptible de renforcer ou d'atténuer la vitesse au niveau de l'instrument de mesure.

Les tempêtes peuvent être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations, parfois d'orages.

LES MANIFESTATIONS DES TEMPETES

Elles peuvent se traduire par :

- Des vents très forts tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Les tempêtes en phase d'intensification sont marquées par des vents violents jusqu'à proximité du minimum de pression atmosphérique, tandis qu'en phase de maturité et de comblement, le vent se calme près du centre et reste très fort à la périphérie. Le phénomène concerne une zone de diamètre de 200 à 900 km mais dans son déplacement rapide des milliers de kilomètres sont touchés en une seule journée,
- Des pluies abondantes pouvant provoquer des dégâts importants (inondations, coulées de boue, glissements de terrain),
- Des chutes d'éléments de construction et d'installations de chantiers provisoires (grues, échafaudages...),
- Des chutes d'arbres et de branches qui peuvent rendre les chaussées impraticables et mettre en péril des immeubles ou d'autres infrastructures,
- Détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication.

HISTORIQUE

La commune d'ETTENDORF peut être touchée par des tempêtes, comme ce fut le cas le dimanche 26 décembre 1999, où les dégâts furent très importants, tant au niveau des toitures que des antennes de télévision sur les toits.

Une autre tempête de moindre violence eut lieu le 19 janvier 2007.

MESURES DE PREVENTION ET DE PROTECTION

PREVENTION

Il revient à tout propriétaire de veiller à l'entretien régulier de son patrimoine, qu'il s'agisse des bâtiments (en particulier constructions légères ou anciennes et toitures) ou des arbres. Par ailleurs, dans la mesure où il en a connaissance, il appartient au citoyen de signaler en Mairie notamment les constructions présentant des risques de chute de matériaux et les situations susceptibles de porter atteinte à la sécurité publique. La municipalité engage les procédures nécessaires pour mettre fin aux situations de péril (immeubles menaçant ruine, exécution d'office,...).

En cas de tempête, la population doit éviter particulièrement toute circulation.

PROTECTION

METEO FRANCE diffuse des bulletins d'alertes météorologiques en direction des services de la Protection Civile. Ces services informent ensuite le Préfet qui transmet l'alerte au Maire, chargé de mettre en œuvre les moyens adéquats. Les services publics, les réseaux EDF/GDF et FRANCE TELECOM, prennent alors les mesures nécessaires pour assurer la protection de la population et des biens. Le Préfet n'assure la direction des opérations que si l'ampleur de la situation l'exige.

Il est important que chacun connaisse la conduite qu'il doit adopter en cas de tempête.

Attention



Niveau d'Alerte Orange :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Les branches des arbres risquent de se rompre.
- **Les véhicules peuvent être déportés.**
- La circulation peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière...

Conseils de comportements

- Limitez vos déplacements. **Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou un attelage sensible aux effets du vent.**
- Ne vous promenez pas en forêt ni sur le littoral.
- En ville, **soyez vigilants** face aux chutes possibles d'objets divers.
- **N'intervenez pas sur les toitures** et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- **Rangez ou fixez les objets sensibles** aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés

Niveau d'Alerte Rouge :

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées très importantes.
- Des dégâts nombreux et importants sont à attendre sur les habitations, les parcs et les plantations. Les massifs forestiers peuvent être fortement touchés.
- La circulation routière peut être rendue très difficile sur l'ensemble du réseau.
- Les transports aériens, ferroviaires et maritimes peuvent être sérieusement affectés.

Conseils de comportements

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable en évitant, de préférence, les secteurs forestiers.
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Les bons réflexes

Respecter les consignes des autorités

- Rentrer à l'intérieur tous les objets susceptibles d'être emportés (tables, chaises...)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Pour les responsables de chantiers de construction : mettre les grues en girouettes, rassembler le personnel à l'abri
- Pour les agriculteurs, rentrer le bétail et le matériel
- En cas de manifestation avec un chapiteau : arrêter la manifestation et évacuer le public
- Ne pas prendre votre voiture
- Ne pas prendre l'ascenseur pour éviter de rester bloqué



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Le risque grand froid

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT (MESURES PREVENTIVES)

- S'informer en consultant les bulletins météorologiques (carte de vigilance météo)
- Faire vérifier les appareils de chauffage, pour éviter des problèmes liés au monoxyde de carbone
- Ne pas prévoir de sorties sans anticiper les conditions météo et sans équipements adaptés
- Avant tout séjour en altitude :
 - Se préparer physiquement (l'exercice produit de la chaleur)
 - S'alimenter correctement et emporter des nutriments riches en calorie (raisins, fruits secs et boire)

PENDANT

En cas d'hypothermie avérée, appeler le 15 qui vous indiquera la conduite à tenir.

- **Ce qu'il faut faire :**
 - Soustraire la personne du froid
 - Enlever les vêtements mouillés
 - Couvrir la personne
 - Alimenter la personne avec des boissons chaudes non brûlantes, si la personne est consciente
- **Ce qu'il ne faut pas faire :**
 - Donner de l'alcool
 - Procéder à des réchauffements excessifs, notamment avec des sources de chaleur vive au contact de la peau (préférer des bouillottes placées sur la poitrine)

APRES

Suivi médical nécessaire de la fonction cardiaque et de la peau.

Pour tous renseignements : <http://www.infograndfroid.fr>

Le risque canicule

CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- S'informer en consultant les bulletins météorologiques (carte de vigilance météo)
- Limiter les exercices physiques
- Privilégier les endroits ombragés
- Boire de l'eau
- Eviter les boissons alcoolisées ou trop sucrées

PENDANT

- **Signes d'un coup de chaleur :**
 - Sensations de crampes, de faiblesse, de fièvre, d'épuisement
 - Symptômes avérés : nausées, maux de tête, agressivité, somnolence, soif intense, confusion, convulsions et pertes de connaissance
 - Appel du 15 impératif.
- **Ce qu'il faut faire :**
 - Placer la personne dans un endroit froid
 - La faire boire
 - Enlever ses vêtements
 - L'asperger d'eau fraîche ou lui mettre des linges humides
 - Faire des courants d'air
- **Ce qu'il ne faut pas faire**
 - Baigner la personne dans une eau trop froide : risque de choc thermique

APRES

Suivi médical nécessaire au niveau cardiaque et des fonctions cérébrales supérieures.
La réhydratation doit se faire sur avis médical pour éviter les troubles métaboliques dus à une trop forte consommation d'eau.

Pour tous renseignements : <http://www.infocanicule.fr>

DISPOSITIONS PRISES PAR LA MAIRIE

Le secrétariat de mairie a ouvert un registre où les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes isolées et handicapées peuvent s'inscrire.
Cela permettra une intervention privilégiée des services sanitaires et sociaux en cas d'alerte.
Il suffit de demander son inscription sur ce registre en téléphonant à la mairie au 03.88.07.66.90.

DEFINITION DU RISQUE SISMIQUE

Un risque sismique ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol. Il provient de la fracturation des roches en profondeur. Celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

On distingue les séismes :

- D'origine tectonique, les plus dévastateurs (limites des plaques tectoniques, glissement entre deux milieux rocheux),
- D'origine volcanique: accumulation de magma dans la chambre magmatique d'un volcan,
- D'origine humaine (remplissage de retenues de barrages, exploitation des sous-sols, explosions dans les carrières,...).

Les dégâts observés en surface sont les suivants : dégradation ou ruine des bâtiments, décalages de la surface du sol de part et d'autre des failles, provocation de phénomènes annexes, tels que glissements de terrains, chutes de blocs de pierre, raz-de-marée, tsunami,...)

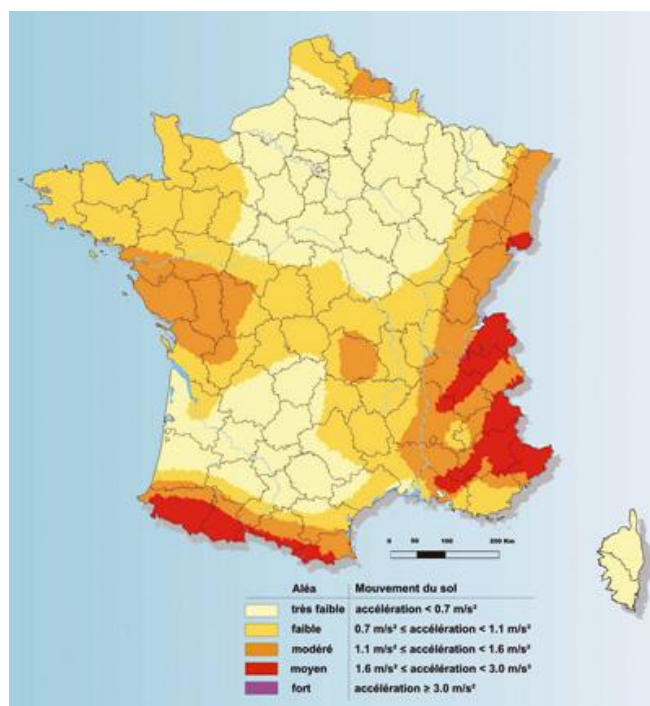
Ils sont fonction de l'amplitude, la fréquence et la durée des vibrations du séisme.

Les séismes sont principalement caractérisés par deux grandeurs :

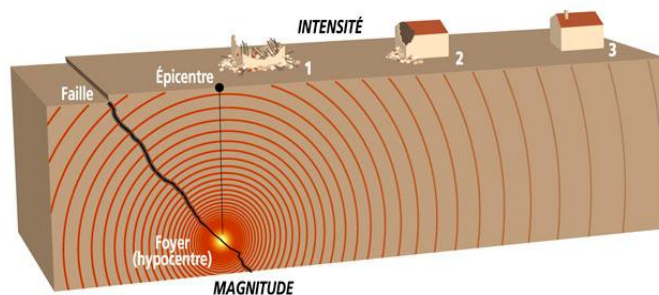
- ♦ **La magnitude** mesure, à partir des enregistrements des ondes sismiques, l'énergie libérée par une source sismique. C'est une valeur calculée, caractéristique de la "puissance" d'un séisme. Elle est repérée sur une échelle dite de "Richter". Les séismes de magnitude supérieure à 9 sont très rares (Los Angeles janvier 1984 : 9,6; au total 6 depuis 1900).
- ♦ **L'intensité** est définie en un lieu par rapport aux effets produits par le séisme, qu'ils soient observés ou ressentis par l'homme (réveil, chute d'objets, fissures, ...) ou qu'ils aient causé des dégâts plus ou moins importants aux constructions. Elle est repérée actuellement sur une échelle dite "EMS98" qui comporte 12 degrés noté de I à XII.

ALEA SISMIQUE DE LA FRANCE

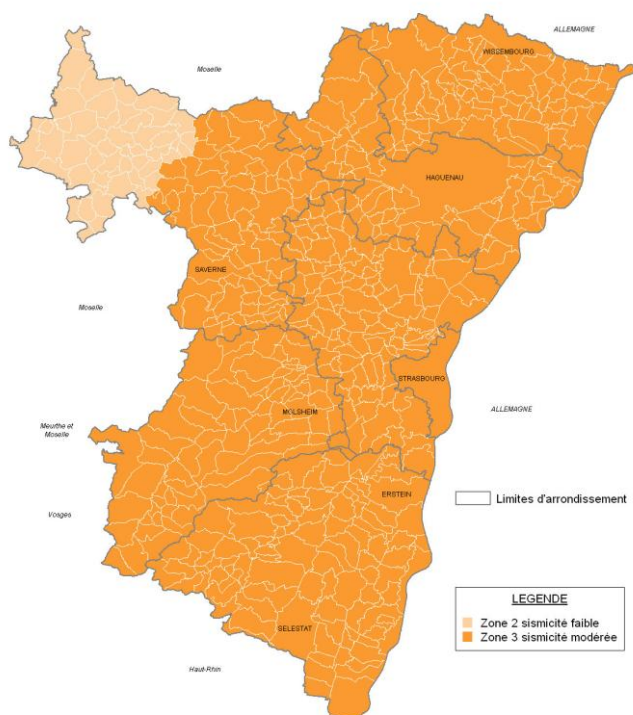
Pour l'application des règles de construction parasismique, le zonage sismique de la France métropolitaine comprend 5 zones classées de "très faible (1) " à "forte (5)" (arrêté du 22 octobre 2010).



QU'EST-CE QU'UN SEISME ?



SITUATION D'ETTENDORF



La commune d'Ettendorf est classée en zone de sismicité **3**, c'est-à-dire dans une zone de "sismicité modérée" où :

- Aucune secousse d'intensité supérieure ou égale à IX n'a été observée historiquement,
- La période de retour d'une secousse d'intensité supérieure à VIII n'a pas été observée historiquement et/ou les déformations tectoniques récentes sont de faible ampleur,
- La période de retour d'une secousse d'intensité supérieure à VII dépasse 75 ans.

Source :
<http://www.risquesmajeurs.fr/category/grandes-catégories/le-risque-sismique>

HISTORIQUE

Le séisme de référence est celui de Bâle de 1356. Il y en eut d'autres dans la région en 1682, 1757, 1911 et 1935.

Les derniers séismes ressentis dans la région sont les suivants :

- **15 juillet 1980** : Sierentz (magnitude 4,7)
- **22 février 2003** : Rambervillers (5,4)
- **23 février 2004** : Est de Besançon (5,1)
- **22 juin 2004** : Sud-est de Bâle (3,7)
- **5 décembre 2004** : Sud-est de Waldkirch (4,9)
- **12 mai 2005** : Sud-est de Bâle (3,8)
- **12 novembre 2005** : Est de Bâle (4,2)
- **8 décembre 2006** : Huningue (4)
- **5 mai 2009** : Bade-Wurtemberg (4)
- **30 juillet 2010** : Mommenheim (3,6)

Attention



Avant :

- «Repérez» les points de coupure du gaz, eau, électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de regroupement familial

Pendant :

→ **Dès la première secousse : baissez-vous, protégez-vous la tête et surtout restez où vous êtes ! Restez où vous vous trouvez :**

- **à l'intérieur** : mettez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse, dans l'encadrement d'une porte ou sous des meubles solides. Éloignez-vous des fenêtres. Si vous êtes au lit : attendez en vous protégeant la tête avec un oreiller. Les objets situés au-dessus de vous peuvent tomber. De plus, les éclats de verre cassé sur le sol blessent souvent les personnes qui ont cherché à évacuer ou à sortir du lit pour se glisser dessous.
- **à l'extérieur** : ne restez pas sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...)
- **en voiture** : arrêtez-vous et ne descendez pas avant la fin des secousses. Évitez les ponts ou les rampes qui pourraient avoir été endommagés par le séisme.
- Si vous êtes dans un **MAGASIN OU TOUT AUTRE ENDROIT PUBLIC**, ne vous précipitez pas vers les sorties. Éloignez-vous des étagères contenant les objets qui pourraient tomber.
- Si vous êtes dans la **CUISINE**, éloignez-vous du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.
- Si vous êtes dans un **STADE** ou un **THEATRE**, restez dans votre siège et protégez votre tête avec vos bras. N'essayez pas de partir avant l'arrêt des secousses. Partez alors dans le calme, de façon ordonnée.

- Ouvrez les portes, vous éviterez ainsi leur blocage
- Protégez-vous la tête avec les bras.
- N'allumez pas de flamme.

Après :

- **Après la première secousse, méfiez-vous des répliques** : il peut y avoir d'autres secousses.
- Ne prenez pas les ascenseurs pour quitter un immeuble.
- Vérifiez l'eau, l'électricité. En cas de fuite, ouvrez les fenêtres et les portes, sauvez-vous et prévenez les autorités.

Les bons reflexes



Ecouter la radio



Eloignez vous des bâtiments, pylones....



Abritez vous sous un meuble solide et éloignez vous des fenêtres



Coupez l'électricité et gaz



N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



Ne pas chercher les enfants à l'école



Ne pas téléphoner sauf en cas d'urgence

DEFINITION DE LA MATIERE DANGEREUSE

Une matière est classée dangereuse lorsqu'elle est susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement, en fonction de ses propriétés physiques et/ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle peut engendrer.

RISQUES LIES AUX MATIERES DANGEREUSES

- ♦ **Le risque d'explosivité** : propriété de se décomposer violemment sous l'action de la chaleur ou d'un choc, en provoquant une énorme masse de gaz chauds et une onde de choc ;
- ♦ **Le risque gazeux** : risque de fuite ou d'éclatement du récipient ; diffusion du gaz dans l'atmosphère ; risque propre à la nature du gaz : inflammabilité, toxicité, corrosivité, etc. ;
- ♦ **L'inflammabilité** : propriété de prendre feu facilement ;
- ♦ **La toxicité** : propriété d'empoisonner, c'est-à-dire de nuire à la santé ou de causer la mort par inhalation, absorption cutanée ou ingestion ;
- ♦ **La radioactivité** : propriété d'émettre divers rayonnements dangereux pour les êtres vivants ;
- ♦ **La corrosivité** : propriété de ronger, d'oxyder ou de corroder les matériaux (métaux, étoffes, etc.) ou les tissus vivants (peau, muqueuses, etc.) ;
- ♦ **Le risque infectieux** : propriété de provoquer des maladies graves chez l'homme ou les animaux. Ce risque concerne les matières contenant des micro-organismes infectieux tels que les virus, les bactéries, les parasites ;
- ♦ **Le danger de réaction violente spontanée** : possibilité de réagir vivement et spontanément sous forme d'explosion avec production de chaleur et libération de gaz inflammables ou toxiques sous forte pression.
- ♦ **Le risque de brûlures** : propriété de provoquer des brûlures par le chaud ou le froid.

Certaines matières ne présentent qu'un seul risque, d'autres en regroupent plusieurs. C'est le cas, par exemple, de l'acide cyanhydrique qui est à la fois toxique, inflammable et corrosif.

Le risque de transport de matières dangereuses ou risque TMD est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

NATURE DES RISQUES ET PRINCIPAUX DANGERS LIES AU TMD

En fonction de la nature des produits transportés, de leur quantité, de l'importance de l'accident (ex : quantité faible ou importante de produit dispersé) et de la distance à laquelle se produit l'accident, les dangers sont plus ou moins importants.

Les conséquences d'un accident sur la santé

- **L'explosion** peut être occasionnée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. Une explosion consécutive à la rupture d'enceinte, due à la formation de mélanges particulièrement réactifs ou à un incendie, peut provoquer des effets thermiques, mais également mécaniques (effet de surpression), du fait de l'onde de choc. À proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres, les blessures peuvent être très graves et parfois mortelles : brûlures, asphyxie, lésions internes consécutives à l'onde de choc, traumatismes dus aux projectiles. Au-delà d'un kilomètre, les blessures sont rarement très graves.

- **L'incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage.
- 60% des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures) qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques. Un incendie peut provoquer des brûlures à des degrés variables selon la distance à laquelle il se produit.
- **De 0 m à 90 m** : Aire dans laquelle toute personne présente sera blessée mortellement par le feu et l'explosion (surface circulaire autour du point d'incendie).
 - **De 90 m à 250 m** : Aire dans laquelle toute personne présente sera blessée mortellement par le feu et l'explosion (en dehors de l'aire circulaire, progression selon le vent).
 - **De 250 m à 350 m** : Surface en dehors du nuage, dans laquelle on observe de graves dommages à 10% du bâti, 1 personne sur 50 dans les bâtiments sera blessée mortellement.
 - **Au delà de 350 m** : pas de blessure fatale.
- **Le nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique), qui se propage à distance du lieu de l'accident. En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte lors de la consommation de produits contaminés, par contact.
- Les produits toxiques pénètrent principalement dans le corps par les poumons, mais la peau et les yeux risquent également d'être atteints. En fonction de la concentration des produits et de la durée de l'exposition aux produits, les symptômes peuvent varier d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves comme des asphyxies ou des œdèmes pulmonaires. Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

Toutes les manifestations décrites ci-dessus peuvent être associées (explosion, incendie, nuage toxique).

Les conséquences d'un accident pour l'environnement

L'eau est un milieu particulièrement vulnérable, qui peut propager une pollution sur de grandes distances. Un rejet liquide ou gazeux peut conduire à une pollution brutale ou différée de l'air, des eaux superficielles ou souterraines (nappe phréatique), avec risque d'atteinte de la flore, des fruits et légumes, de la faune, puis des hommes, au bout de la chaîne alimentaire.

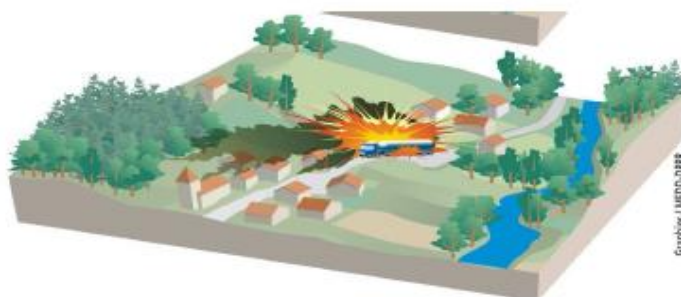
Les dangers pour les biens

Un accident chimique peut avoir des conséquences néfastes sur les biens. Un incendie ou une explosion provoquent des destructions, des détériorations, ainsi que des dommages aux habitations, aux ouvrages, aux cultures.

SITUATION D'ETTENDORF

La commune d'Ettendorf peut être confrontée à ce risque de diverses manières :

- Transports routiers;
- Transports ferroviaires, encore qu'actuellement il soit très rare que des trains transportant des marchandises circulent sur la ligne Strasbourg-Sarreguemines.
- Le stockage d'engrais chez les agriculteurs
- Le transport de gaz naturel dans le gazoduc reliant Ringeldorf à Molsheim et qui passe à certains endroits aux limites du ban communal.



Explosion d'un camion citerne



Véhicules transportant
des produits explosifs ou
facilement inflammables



Véhicules transportant
des produits de nature
à polluer les eaux



Véhicules transportant
des matières dangereuses

Panneaux de signalisation

TMD :

Le transport de matières dangereuses ne concerne pas que des produits (TMD hautement toxiques, explosifs ou polluants. Tous les produits dont nous avons régulièrement besoin, comme les carburants, le gaz ou les engrais, peuvent, en cas d'événement, présenter des risques pour la population ou l'environnement.

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

CONSIGNES A RESPECTER

Attention



Avant :

- Connaître la signification des codes dangers (panneaux orangés sur les véhicules)
- Connaître le signal d'alerte et les consignes de confinement

Pendant :

Si vous êtes témoin :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers : 18 ; police ou gendarmerie : 17) en précisant le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre estimé de victimes, le numéro du produit et son code danger, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion...)
- S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous en approchant (fuites possibles)
- **Si un nuage toxique vient vers vous**, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent. Invitez les autres témoins à s'éloigner
- Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène :

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone (éloignement) mais surtout évitez de vous enfermer dans votre véhicule
- Écoutez la radio

Après :

- Si vous êtes confiné, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte. **A partir de cet instant et seulement à partir de cet instant**, aérez le local où vous êtes.

Les bons reflexes



Ecoutez la radio



Rentrez rapidement dans un bâtiment



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations



Ne fumez pas



Ne pas chercher les enfants à l'école

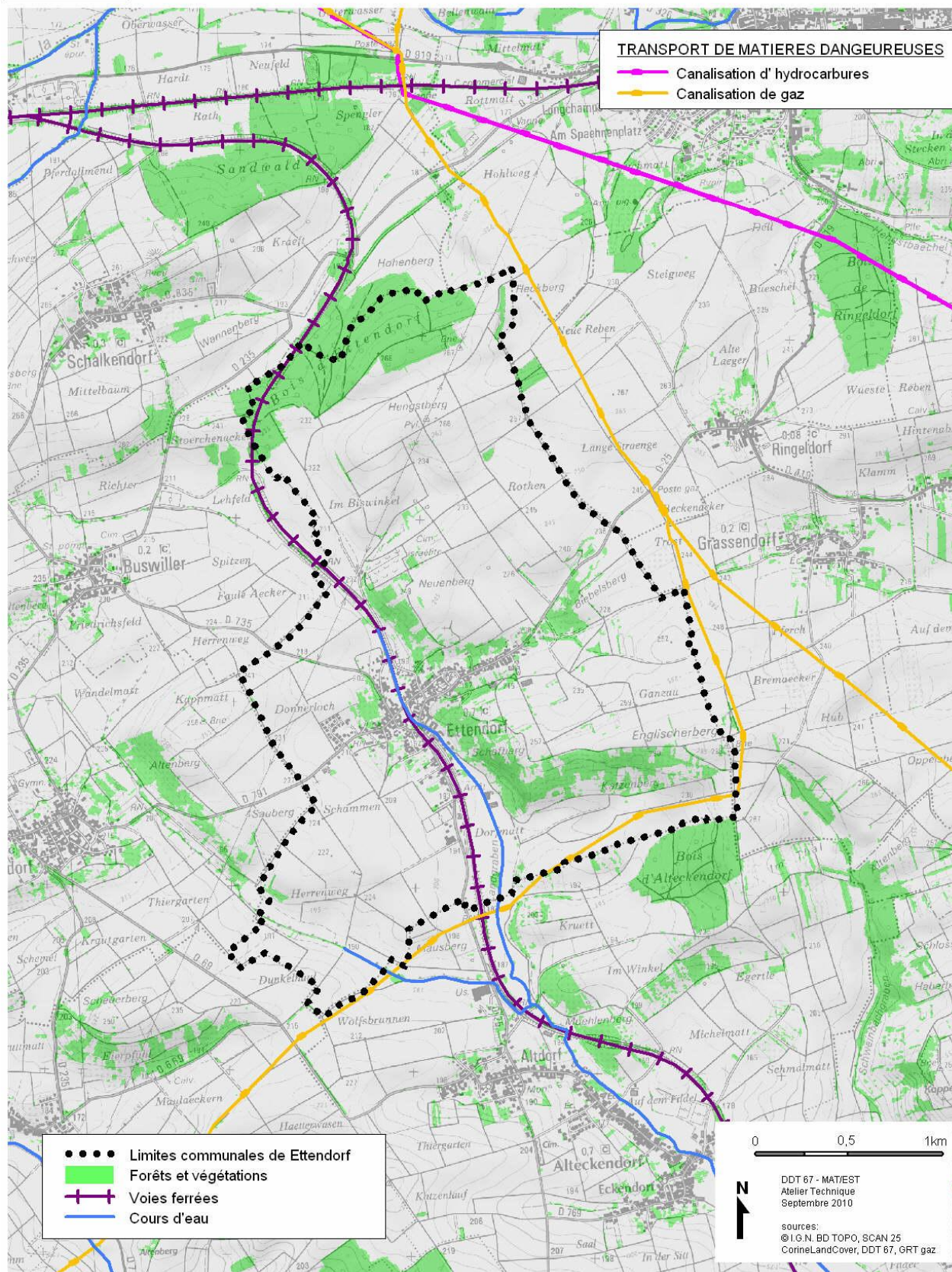


Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence

Carte des risques sur la commune



Carte des risques



ETTENDORF

La commune d'Ettendorf subit des inondations boueuses de manière chronique depuis 2003. Ces trois dernières années (2007, 2008, 2009) on été marquées à chaque fois par des inondations importantes lors d'orages de printemps. Une grande majorité de la commune est concernée par ces désordres puisqu'une centaine d'habitations sont potentiellement touchées.

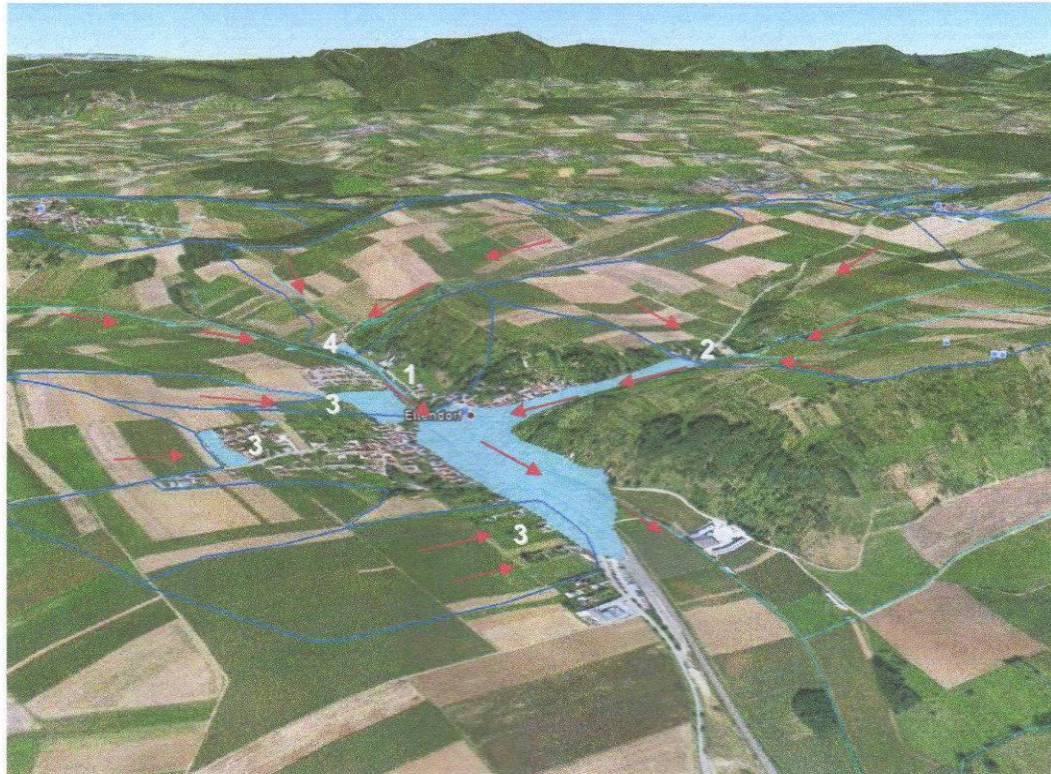


Figure 41: Vue 3D avec report des désordres hydrauliques constatés

Topographie et occupation du sol

Ettendorf se trouve dans une situation géographique et topographique particulièrement vulnérable à l'aléa « coulée de boue ». En effet, le cœur du village se trouve dans le fond de la vallée principale provenant de Buswiller. Elle est également dans le fond d'une vallée sèche provenant de Ringeldorf. Enfin, de part et d'autre de la vallée sèche principale une grande partie de ces habitations se trouvent positionnées sur ses flancs, à mi-versant voir en bas de versant et sont ainsi en contrebas de petits vallons secs. Une partie des habitations d'Ettendorf peuvent de ce fait recevoir des eaux de ruissellement provenant de plusieurs secteurs plus ou moins importants.

Les zones de production du ruissellement sont en grande majorité agricoles. Seul le versant Est (le plus pentu) de la vallée sèche principale est occupé par des bois. Les plaines agricoles montrent peu d'obstacles hydrauliques naturels (haies talus) et favorisent donc les transferts d'eau et de sédiments et l'accélération des flux. La culture généralisée du maïs est particulièrement génératrice de ruissellement lors des orages de printemps.

Désordres hydrauliques

Les désordres hydrauliques constatés sont de plusieurs types. Les inondations d'habitations constituent la forme la plus grave des désordres sur Ettendorf.



CHAPITRE 3

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- ➔ Organisation des secours dans la commune
- ➔ Renseignements pratiques
- ➔ Rappel des principales consignes

ORGANISATION DES SECOURS DANS LA COMMUNE

La loi n°2004-811 du 13 août 2004, dite de modernisation de la Sécurité Civile, définit dans son chapitre III l'organisation des secours.

La direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente, c'est-à-dire le Maire ou le Préfet, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En cas d'accident, sinistre ou catastrophe dont les conséquences peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune ou s'il déclenche un plan, le Préfet assure la direction des opérations de secours.

CELLULE DE CRISE

Une cellule de crise est mise en place. Elle est composée :

- du Maire,
- des Adjointes,
- du Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers
- d'autres membres qui pourront être nommés lors de l'établissement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Elle est dirigée par le Maire.

Ses missions sont les suivantes :

- Informer la Préfecture en temps réel de la situation au plan local, le SDIS, la Gendarmerie
- Mettre en œuvre les moyens de secours
- Demander les moyens supplémentaires si nécessaire auprès du Préfet
- Coordonner les actions, assurer le relais avec les différents postes de commandements extérieurs
- Tenir un registre des actions
- Informer et renseigner la population
- Gérer l'après-crise

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est en cours de rédaction. Ce plan détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des populations, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité.

Le Poste de Commandement Communal (PCC) est situé **en mairie d'ETTENDORF** – 187, rue Principale.

- Téléphone et fax : **03.88.07.66.90**
- Messagerie : [**mairie.ettendorf@payszorn.com**](mailto:mairie.ettendorf@payszorn.com)

Toutes les décisions doivent partir ou transiter par lui et toutes les actions mises en œuvre doivent y être relatées et consignées.

>> Le Maire met en œuvre les premières mesures d'urgence, en lien avec le Commandant des Opérations de Secours (COS), et les mesures de sauvegarde :

PENDANT LA PHASE D'URGENCE

- ♦ Diffusion de l'alerte à la population (sirène et autres mesures)
- ♦ Information directe des entreprises et établissements recevant du public : école, centre socioculturel, église, clubhouse du terrain de football...
- ♦ Mise en sécurité des personnes exposées
- ♦ Mise en place de périmètre de sécurité en complément de l'intervention des secours
- ♦ Appui logistique aux secours (moyens de transport, de balisage, etc...)
- ♦ Indications à donner au Préfet sur les personnes sensibles ou vulnérables de la population (école, personnes à mobilité réduite,...)
- ♦ Actions de soutien de la population (hébergement d'urgence)
- ♦ Actions d'information et de communication (évolution de la situation, accueil physique et téléphonique en mairie)
- ♦ Soutien moral et psychologique aux personnes en détresse

PENDANT LA PHASE POST-URGENCE

- ♦ Remise en état des infrastructures (voirie, école, réseaux, etc...)
- ♦ Relogement sur une plus longue durée des sinistrés
- ♦ Soutien moral et psychologique
- ♦ Soutien administratif et financier (aide financière, déclaration aux assurances, obtention de papiers perdus, dossier de déclaration de catastrophe naturelle)
- ♦ Aide au redémarrage de l'activité économique

LES MOYENS OPERATIONNELS

AU NIVEAU COMMUNAL :

- Les membres du Conseil Municipal,
 - Les Sapeurs-Pompiers (départementalisés) du corps fusionné d'ALTECKENDORF – ETTENDORF et leur équipement, avec le Centre de Secours auquel ils sont rattachés,
 - Les médecins et infirmières présents dans la commune,
 - Les enseignants au niveau de l'école,
 - Les entreprises et les agriculteurs de la commune avec du matériel spécifique,
 - Le restaurant "La Grange" pour la fourniture de repas aux bénévoles,
 - Tout bénévole, dès lors qu'il est mandaté par le Maire.
- LIEU DE REGROUPEMENT : **Place de la Mairie**

AU NIVEAU DEPARTEMENTAL :

C'est le Plan ORSEC qui détermine l'organisation des secours et recense l'ensemble des moyens publics et privés susceptibles d'être mis en œuvre.

Il comporte deux parties : les dispositions générales et les dispositions spécifiques.

Les dispositions générales définissent :

- ♦ L'organisation de la veille permanente
- ♦ Le suivi des dispositifs de vigilance
- ♦ Les procédures et moyens permettant d'alerter les collectivités territoriales
- ♦ Les procédures et moyens permettant d'alerter les populations
- ♦ Les modes d'action communs à plusieurs types d'évènement (secours à de nombreuses victimes, soutien des victimes et des populations, protection des biens, approvisionnement d'urgence en eau potable et en énergie, gestion d'urgence des réseaux de transport et de télécommunications.....)
- ♦ L'organisation de l'après-crise
- ♦ Les conditions de mise en œuvre des accords internationaux de coopération opérationnelle

Les dispositions spécifiques précisent, en fonction des conséquences prévisibles des risques et des menaces identifiés, les moyens de secours et les mesures adaptées à mettre en œuvre.

CAS DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans les établissements scolaires, le chef d'établissement est responsable de l'organisation des secours de première urgence. Chaque établissement scolaire doit être pourvu d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) destiné à permettre au chef d'établissement de mettre en sécurité les élèves et le personnel, et se préparer à la mise en œuvre des directives des autorités, en attendant l'arrivée des secours.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE D'ETTENDORF

187, rue Principale
67350 ETTENDORF
Tél./Fax : 03.88.07.66.90
Mail: mairie.ettendorf@payszorn.com
Site Internet : <http://ettendorf.payszorn.com>

PREFECTURE DE LA REGION ALSACE ET DU BAS-RHIN

5, Place de la République
67000 STRASBOURG
Tél. : 03.88.21.67.68
Fax : 03.88.2161.55

SAPEURS-POMPIERS : 18

GENDARMERIE de HOCHFELDEN

Route de Strasbourg
67270 HOCHFELDEN
Tél. : 03.88.91.50.18
Fax : 03.88.89.07.65

SAMU : 15

APPEL D'URGENCE : 112

ELECTRICITE : 03.88.18.74.00

SDEA (Eau – Assainissement) : 03.88.91.52.23

CONSEIL GENERAL

Centre Technique des Routes
67270 HOCHFELDEN
Tél. : 03.88.33.82.30

CENTRE ANTI POISONS : 03.88.37.37.37

METEO FRANCE

Tél. :
Site Internet : www.meteo.fr
Accès direct :
<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>

BUREAU DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES (BRGM)

Parc Club des Tanneries
15, rue Tanin
BP 177
LINGOLSHEIM
67834 TANNERIES CEDEX
Tél. : 03.88.77.48.90
Fax : 03.88.76.12.26
Site Internet : www.brgm.fr

Pour tous renseignements sur les risques majeurs :

<http://www.prim.net>

Recensement des DICRIM sur le site :

<http://www.bd-dicrim.fr>

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES (DDT) (Ex DDAF et DDE)

14, rue du Mal Juin
BP 61003
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03.88.88.91.00
Fax : 03.88.88.91.06
Mail : <http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr/pprnt/>

DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT (DREAL) (ex DRE et DIREN)

2, route d'Oberhausbergen
BP 81005/F
67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03.88.13.05.00
Fax. : 03.88. 13.05.30
Mail : Alsace@developpement-durable.gouv.fr

RAPPEL DES PRINCIPALES CONSIGNES A RESPECTER

En cas d'alerte,

il est important de pouvoir être informé sur la nature du risque,
ainsi que les premières consignes à appliquer.

Le meilleur moyen est de se mettre à l'écoute de la radio :
→ France Bleu Alsace - 101,40 Mhz

Conseil : ayez toujours en état de marche un poste portatif à piles.

Les enseignants et les éducateurs sont là pour assurer la sécurité
des enfants. Ils sont informés des conduites à tenir et appliquent
des consignes strictes en cas d'alerte.

Vous devez faire confiance à l'établissement scolaire

**Sans consigne contraire des responsables des secours, n'allez pas
chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger**

Même si la tentation est grande d'utiliser le téléphone dans ces
circonstances, vous devez éviter de passer des appels qui
resteront bien souvent sans réponse, soit par une surcharge du
réseau, soit par une rupture technique du réseau.

Le réseau téléphonique doit rester libre pour les secours.

L'alerte : la procédure " Vigilance Météo " de Météo-France a pour objectif
de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des
prochaines vingt-quatre heures et les comportements individuels à
respecter.

Les équipements minimum à conserver à domicile sont:

- Lampe torche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Papiers personnels
- Médicaments urgents
- Couvertures
- Matériel de colmatage (ruban adhésif,...)
- Vêtements de rechange

RAPPEL DES MESURES DE PREVENTION DANS LE CADRE DES VIGILANCES METEO

Si votre département est en ORANGE	Si votre département est en ROUGE
Prévision de phénomènes météorologiques dangereux. ♦ Tenez-vous au courant de l'évolution et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics. ♦ Limitez vos déplacements. ♦ Limitez votre vitesse sur route. ♦ Ne touchez en aucun cas les fils électriques tombés au sol. ♦ Rangez ou fixez les objets sensibles au vent ou susceptibles d'être endommagés. ♦ En ville, prudence par rapport aux chutes d'objets divers (tuiles...).	Prévision de phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle. Une vigilance absolue s'impose. ♦ Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics. ♦ Restez chez vous dans la mesure du possible. ♦ En cas d'obligation de déplacement, soyez prudent et vigilant, les conditions de circulation pouvant devenir soudainement très dangereuses ♦ N'hésitez pas à vous arrêter dans un lieu sûr. ♦ Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales. ♦ Prévoyez des moyens d'éclairage de secours. ♦ Faites une réserve d'eau. ♦ Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par l'électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.
VENT FORT Risque de chutes de branches et d'objets divers. Risques d'obstacles sur les voies de circulation. Rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés. Limitez vos déplacements	VENT FORT Risque de chutes d'arbres et d'objets divers. Voies impraticables. Evitez les déplacements.
FORTES PRECIPITATIONS Visibilité réduite. Risque d'inondations. Limitez vos déplacements. Ne vous engagez ni à pied ni en voiture sur une route inondée.	FORTES PRECIPITATIONS Visibilité réduite. Risque d'inondations important. Evitez les déplacements. Ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture.
ORAGES Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques. Ne vous abritez pas sous les arbres. Limitez vos déplacements.	ORAGES Evitez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques. Ne vous abritez pas sous les arbres. Evitez vos déplacements.
NEIGE/VERGLAS Route difficile et trottoirs glissants. Préparez votre déplacement et votre itinéraire. Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière.	NEIGE/VERGLAS Route impraticable et trottoirs glissants. Evitez les déplacements. Renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière.